



APR 22 1981

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALEUN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ
 Distr.
 GENERALE
 A/36/213
 S/14450 ✓
 20 avril 1981
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

 ASSEMBLEE GENERALE
 Trente-sixième session
 Point 33 de la liste préliminaire^x
 LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

 CONSEIL DE SECURITE
 Trente-sixième année

Lettre datée du 17 avril 1981, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de faire connaître la position de la République arabe d'Egypte en ce qui concerne les tragiques événements survenus récemment au Liban.

Le Gouvernement de la République arabe d'Egypte est profondément préoccupé par la détérioration actuelle de la situation au Liban, provoquée par le déclenchement d'hostilités qui dégénèrent en une véritable guerre locale. Les effusions de sang, les atrocités et les lourdes pertes humaines et matérielles exigent des mesures urgentes et efficaces. Une telle situation a inévitablement de graves conséquences non seulement pour la stabilité et l'intégrité du Liban, mais aussi pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

A cet égard, l'Egypte soutient pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et espère sincèrement que toutes les parties intéressées agiront dans un esprit de responsabilité, de sagesse et de prévoyance pour sauvegarder l'existence du Liban en tant que membre actif de la communauté internationale. Consciente des répercussions imprévisibles que cette situation peut avoir, l'Egypte se joint aux autres Etats pacifiques pour demander un cessez-le-feu immédiat pour mettre fin aux souffrances humaines et renforcer l'autorité légitime du Gouvernement libanais sur tout le territoire national.

L'Egypte, en tant qu'Etat arabe qui assume ses responsabilités nationales et régionales, ne peut se permettre de méconnaître les conséquences possibles d'une situation régionale aussi explosive et demande à l'Organisation des Nations Unies d'adopter d'urgence des mesures efficaces pour soutenir le Gouvernement légitime du Liban afin de résoudre pacifiquement les causes d'un conflit fratricide.

x A/36/50.

A/36/213
S/14450
Français
Page 2

Je voudrais, une fois encore, souligner l'importance que mon gouvernement attache à la poursuite d'efforts intensifs de la part de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit. Le Gouvernement égyptien continuera de suivre de près l'évolution de la situation et n'épargnera aucun effort pour apporter son soutien à l'action de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Nabil A. ELARABY